

CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2022

Approbation de la délivrance du doctorat
par l'Université

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,

Objet - Modification de l'intitulé du diplôme de doctorat

Suite au transfert de l'accréditation en vue de la délivrance du doctorat à l'Université de Lyon le 1^{er} janvier 2016, l'intitulé du diplôme de doctorat a été modifié en « doctorat de l'Université de Lyon opéré au sein de l'Université Lumière Lyon 2 ». Le retour de l'accréditation doctorale au sein des établissements à compter de l'année universitaire 2022-2023* rend nécessaire le changement de l'intitulé du diplôme délivré à partir du 1^{er} septembre 2022.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le nouvel intitulé du diplôme de doctorat suivant :

Doctorat de l'Université Lumière Lyon 2

** DGESIP - Arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'Université Lyon-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux (en annexe)*